



GOLF CLUB VUISSENS

COVID-19

**Concept de protection
Phase 2**

Etat au 6 juin 2020

TABLE DES MATIERES

1.	Situation de départ	3
2.	Responsabilité de la mise en œuvre	3
3.	Responsabilité du Golf Club Vuissens.....	4
3.1.	Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf.....	4
3.2.	Pour l'exploitation du jeu et l'entraînement	4
3.3.	Pour les tournois de club et les cartes EDS.....	4
3.4.	Pour les grands tournois jusqu'à un maximum de 300 personnes.....	4
3.5.	Pour le secrétariat.....	5
3.6.	Pour le restaurant	5
3.7.	Pour le Pro-Shop.....	5
3.8.	Pour les vestiaires.....	6
3.9.	Pour le parcours	6
3.10.	Pour le green d'entraînement	6
3.11.	Pour les Driving Ranges, terrains d'entraînement	6
3.12.	Pour l'utilisation de voiturettes de golf	6
3.13.	Pour l'utilisation du Local à chariots.....	6
3.14.	Pour le nettoyage	6
4.	Responsabilité du golfeur au Golf de Vuissens	7
5.	Responsabilité des Swiss PGA Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf	8
5.1.	Responsabilité du Professeur de golf	8
5.2.	Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs	8
5.3.	Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf... ..	8

1. Situation de départ

A partir du 6 juin 2020, de nouvelles conditions générales pour les activités sportives et l'entraînement sont applicables.

Les cinq principes suivants doivent être impérativement respectés:

1. Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf et ne s'entraînent pas.
2. Maintenir la distance. (Une surface d'entraînement de 10m² par personne doit être disponible et la distance de 2 mètres doit être maintenue).
3. Les mesures d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées.
4. Des listes de présence doivent être tenues (traçabilité des contacts proches – Contact Tracing).
5. Un responsable «Corona» doit être désigné.

2. Responsabilité de la mise en œuvre

Responsabilité du GC Vuissens

La direction prend la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en œuvre, du respect et du contrôle du "Concept de protection"

Responsabilité du golfeur

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives du "Concept de protection" respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité du professeur de golf

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives du "Concept de protection" respectif pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs

Les Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives du "Concept de protection" respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf

Les Playing Pros et les joueurs du cadre élite de Swiss Golf doivent prendre la responsabilité du respect des directives du "Concept de protection" respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité de l'utilisateur (le joueur) d'une installation d'entraînement

L'utilisateur (le joueur) doit prendre la responsabilité du respect des directives du "Concept de protection" respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Swiss Golf et le GC Vuissens comptent sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.

3. Responsabilité du Golf Club Vuissens

3.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations, y compris les vestiaires, sera ouvert dès le 12 juin, sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur.

3.2. Pour l'exploitation du jeu et l'entraînement

- La réservation des heures de départ doit être effectuée online ou par téléphone.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, l'adresse, ainsi que l'adresse email ou le numéro de téléphone de chaque joueur doivent être enregistrés. Ces données sont conservées pendant 14 jours pour assurer la traçabilité.
- L'intervalle de départ des parties est fixé à 10 minutes.
- Des heures de départ spéciales peuvent être réservées pour les groupes à risque.
- Selon les besoins, l'accueil adapte les réservations et confirme les flights.
- Les visiteurs devraient réserver par téléphone pour communiquer leurs coordonnées et obtenir la confirmation de leur départ.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, une liste de présence doit être tenue. Cela peut se faire avec des fiches qui sont collectées dans une boîte. Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure de chaque joueur doivent être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- La taille maximale des groupes lors des séances d'entraînement doit être respectée (10m² de surface d'entraînement par joueur).
- La notice "Comportement pendant les orages" doit être adaptée. S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite.

New

3.3. Pour les tournois de club et les cartes EDS

- Les tournois de clubs et les cartes EDS sont à nouveau autorisés.
- Les départs «shot gun» ne sont pas autorisés.
- Les trous ont été implémentés à la profondeur réglementaire.
- Les cartes de score doivent être remises directement au marqueur avant la partie *.
- Les cartes de score sont à signer par le marqueur uniquement ; le joueur ne doit pas contresigner. Une confirmation orale de sa part au secrétariat est suffisante *.
- Après la partie, les cartes de score doivent être photographiées ou manipulées avec des gants de protection par le secrétariat et les résultats saisis dans le système.
- La notice "Comportement pendant les orages" doit être repensée. Aucun tournoi n'aura lieu s'il y a un risque d'orage.
- Lors des remises des prix, le concept de protection actuellement en vigueur pour la restauration doit être respecté.

* Recommandations du R&A

New

3.4. Pour les grands tournois jusqu'à un maximum de 300 personnes

- Les tournois jusqu'à un maximum de 300 personnes (joueurs, visiteurs, officiels, bénévoles) sont à nouveau autorisés.
- Les données des joueurs doivent être saisies (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone).
- Les départs «shot gun» ne sont pas autorisés.
- Les trous doivent être implémentés de manière standard. Si les trous ne correspondent pas aux exigences normales, une balle est considérée comme «holed» lorsqu'elle reste définitivement dans le trou *.

- Les cartes de score doivent être remises directement au marqueur avant la partie *.
- Les cartes de score sont à signer par le marqueur ; le joueur ne doit pas contresigner. Une confirmation orale au secrétariat est suffisante *.
- Après la partie, les cartes de score doivent être photographiées ou manipulées avec des gants de protection par le secrétariat et les résultats saisis dans le système.
- La notice « Comportement pendant les orages » doit être repensée. Aucun tournoi ne doit avoir lieu s'il y a un risque d'orage.
- A la demande des autorités sanitaires cantonales, les contacts proches doivent pouvoir être identifiés par l'organisateur pendant 14 jours après l'événement.
- Le nom, prénom, numéro de téléphone des visiteurs doivent être saisis.
- Nombre maximum de visiteurs: une personne par 4m² de surface accessible.
- Les locaux et salons pour spectateurs doivent être conçus de manière à assurer la traçabilité en cas de contacts proches entre des individus et avec/entre des groupes de familles et des personnes vivant dans le même ménage.
- Le flux de personnes (p.ex. lors de l'entrée et de la sortie de locaux ou salons pour spectateurs) doit être dirigé de telle sorte que la distance de deux mètres entre les visiteurs puisse être respectée.
- Les zones de restauration doivent également respecter le concept de protection actuellement en vigueur pour la restauration.
- L'organisateur de l'événement doit désigner une personne chargée de veiller au respect du concept de protection.

* Recommandations du R&A

New

3.5. Pour le secrétariat

- Le flyer "Responsabilité du golfeur" doit être communiqué aux membres et aux visiteurs et affiché au secrétariat.
- L'affiche de l'OFSP "Comment nous protéger" doit être affichée à l'accueil.
- La notice "Comportement pendant les orages" doit être repensée et communiquée aux joueurs. S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite et aucun tournoi ne doit avoir lieu.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée.
- Une protection du personnel est installée à la borne accueil.
- La distance de 2 mètres prescrite doit être respectée. Les distances de 2 mètres sont marquées sur le sol.
- Le nombre de personnes, y.c. le personnel, qui ont le droit d'être au secrétariat en même temps est calculé sur la base de 10m² par personne, soit 4 personnes.
- Les réservations doivent être effectuées online ou par téléphone. Pour les joueurs de green-fee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone doivent être saisis et les données enregistrées ou conservées. La traçabilité est ainsi garantie.
- Les cartes de score et les crayons peuvent être distribués à nouveau.
- Des flyers pour l'usage individuel peuvent être remis.
- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne doivent pas être mis à disposition.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Aucun tee, marqueur de balle, etc. ne doit être remis.

3.6. Pour le restaurant

- Les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- Le "Concept de base de Gastro Suisse" doit être respecté.
- [Lien sur le concept en vigueur.](#)

3.7. Pour le Pro-Shop

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.

- Le "Concept de base du Commerce de détail" actuellement en vigueur doit être respecté.
- [Lien sur le concept en vigueur.](#)

3.8. Pour les vestiaires

New

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le "Concept de base de la Fédération suisse des centres de fitness" actuellement en vigueur doit être respecté.
- [Lien sur le concept en vigueur.](#)
- Si les joueurs prennent une douche immédiatement après la partie, le flux de personnes peut être respecté.
- Le nombre de personnes qui ont le droit d'être aux vestiaires et douches en même temps est calculé sur la base de 10m² par personne, soit :
 - Douches Dames : 2 personnes. Vestiaires Dames : 3 personnes
 - Douches Messieurs : 2 personnes. Vestiaires Messieurs : 5 personnes
- Les sèche cheveux peuvent être utilisés ; toute personne l'ayant fait devrait se laver soigneusement les mains au savon.
- Les serviettes de bain peuvent être retirées à l'accueil du golf ; une par personne.

3.9. Pour le parcours

New

- Les trous ont été implémentés à la profondeur réglementaire.
- Les drapeaux ne doivent pas être touchés lors du jeu libre.
- Les drapeaux peuvent être touchés lors de tournois et cartes EDS.
- Les râtaux des bunkers sont remis à disposition et doivent être utilisés en tout temps.
- Les points d'eau de lavage de balles/ distributeur d'eau et les poubelles peuvent être utilisés à nouveau.
- Après avoir touché le râteau / le drapeau / la laveuse de balles / distributeur d'eau, le joueur doit se désinfecter les mains.

3.10. Pour le green d'entraînement

- Le nombre maximum de personnes qui ont le droit de s'entraîner en même temps sur le green d'entraînement doit être calculé sur la base de 10m² par personne.
- Ce nombre est publié au secrétariat et sur les greens d'entraînement (4 au putting green du château et 8 au putting green près du parking).
- La règle des 2 mètres de distance doit être respectée en tout temps.
- Les drapeaux peuvent être utilisés à nouveau.

3.11. Pour les Driving Ranges, terrains d'entraînement

- Les places d'entraînement sont organisées de manière que la distance de 2 mètres puisse être maintenue à tout moment.
- Maximum 1 personne par 10m².

3.12. Pour l'utilisation de voitures de golf

- Une voiturette de golf ne peut être utilisée que par une seule personne (exception : personnes vivant dans le même ménage).

3.13. Pour l'utilisation du Local à chariots

- Les chariots de golf doivent être pris et rangés par le joueur lui-même, avant et après la partie.

3.14. Pour le nettoyage

- Les clubs de golf doivent être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge.
- Les chariots doivent être nettoyés par le joueur lui-même.

- Tous les locaux sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les mesures de nettoyage sont adaptées aux exigences en cours et aux conditions locales.
- Les paniers de balles sont régulièrement désinfectés.
- Les voiturettes de golf et les chariots de location doivent être désinfectés par le personnel après utilisation.

4. Responsabilité du golfeur au Golf de Vuissens

(Flyer 1)

Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf

- Ils restent à la maison, respectivement s'isolent.
- Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions.

Avec l'heure de départ confirmée, le golfeur prend la responsabilité du strict respect des mesures suivantes :

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- Les heures de départ doivent être réservées online ou par téléphone et confirmées.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone doivent être fournis. La traçabilité est ainsi garantie.
- Les joueurs respectent le nombre maximum autorisé sur le green d'entraînement.
- Les joueurs doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les joueurs doivent nettoyer eux-mêmes leur équipement (clubs, balles, chariot, etc.) avec leur propre linge.
- Les joueurs ne doivent pas échanger d'objets (clubs, parapluies, balles, cartes de score, etc.).
- Les drapeaux ne doivent pas être touchés, sauf lors de tournois ou cartes EDS
- Après avoir touché un râteau, un drapeau, un distributeur d'eau, un poteau de distance et de marquage des zones de pénalité, une laveuse de balle ainsi qu'un distributeur d'eau, les joueurs doivent se désinfecter les mains.

En cas de non-respect, le golfeur peut être expulsé des installations de golf.

5. Responsabilité des Swiss PGA Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf

5.1. Responsabilité du Professeur de golf

Un Professeur de golf Swiss PGA prend la responsabilité du strict respect des mesures suivantes :

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- La taille maximale du groupe doit être respectée (surface d'entraînement de 10m² par joueur).
- La distance minimale de 2 mètres entre le Professeur et l'élève doit être respectée.
- Tous doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les leçons doivent être réservées au secrétariat et confirmées. Le nom, adresse, numéro de téléphone, date et heure doivent être saisis et conservés pendant 14 jours.

En cas de non-respect, le Professeur de golf et/ou l'élève peuvent être expulsés des installations de golf.

5.2. Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs

Le Coach, Moniteur J+S, Capitaine junior et autres entraîneurs prennent la responsabilité du respect des mesures suivantes :

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- La taille maximale du groupe doit être respectée (surface d'entraînement de 10m² par joueur).
- Les groupes doivent être petits et constitués des mêmes personnes. Si une personne du groupe présente des symptômes de maladie, toutes les autres personnes doivent être mises en quarantaine.
- La distance minimale de 2 mètres entre instructeur et athlète doit être respectée en tout temps.
- Tous doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Des listes de présence (nom, adresse, numéro de téléphone, date, heure) de tous ceux qui sont présents (joueurs, parents, coaches, entraîneurs, invités, etc.) aux séances d'entraînement doivent être tenues et conservées pendant 14 jours.

En cas de non-respect, l'entraîneur et/ou l'athlète peuvent être expulsés des installations de golf.

5.3. Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf

Le Swiss PGA Playing Pro et tous les joueurs du cadre élite de Swiss Golf prennent la responsabilité du strict respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- L'entraînement doit être annoncé au secrétariat et confirmé.
- Les joueurs doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.

En cas de non-respect, le Playing Pro et le joueur peuvent être expulsés des installations de golf